



## Bulletin Municipal

N°16

Décembre  
2021

### Sommaire

- P2 Les investissements
- P3 La voirie
- P4 Aménagement RD330
- P5 Aménagement RD330
- P6 ENS Miélandre
- P7 La communauté des  
Communes, les bonnes  
pratiques
- P8 Vie communale

Mairie de Vesc  
12 rue Etienne de Vesc  
04 75 46 42 24  
Mairie.vesc@gmail.com

Accueil du public  
Le lundi de 14h à 18h  
Le vendredi de 9h à 12h

### Permanence des élus

Le lundi de 14h à 17h  
Alain Jeune  
Hervé Barnier

Le vendredi 9h30 à 11h30  
Permanence des conseil-  
lers en alternance  
Un tableau récapitulatif  
est affiché en mairie

Nous venons de vivre une année où, tour à tour, nous avons connu des périodes d'aggravation de la pandémie, suivies de périodes où l'on pouvait espérer une sortie de la crise sanitaire.

Aujourd'hui, c'est à nouveau la propagation rapide du virus, avec à nouveau des incertitudes sur les semaines à venir.

À l'évidence, il va falloir apprendre ensemble à vivre encore quelque temps avec les variants du virus. Et il faudra, plus que jamais, que chacun respecte les comportements nécessaires pour en limiter au maximum la diffusion.

Malgré toutes ces contraintes, l'équipe municipale a continué activement de porter des projets visant à améliorer la vie des habitants de la commune. Le présent numéro du Petit Vescatin fait le point sur les travaux réalisés et sur les projets en cours d'étude.

Il y a des projets qui pourront être menés à bien rapidement, d'autres s'inscrivent dans le long terme.

Dans tous les cas, le Conseil s'attachera à informer et consulter les Vescoises et les Vescois, comme cela a commencé à être fait pour le projet de requalification de la traversée de Vesc, avec la « balade urbaine » organisée en septembre dernier ou pour les documents d'urbanisme avec la réunion publique.

Et dans tous les cas, comme cela était rappelé dans le numéro précédent, la commune engagera les projets en fonction de ses capacités financières dans le respect de son équilibre budgétaire.

Le conseil municipal s'associe à moi pour souhaiter à tous très chaleureusement de bonnes fêtes de fin d'année et une année 2022 qui verra enfin s'éloigner cette longue période d'incertitude et de vie sociale ralentie.

Alain Jeune



## Le chantier de l'église Saint Pierre : ça se précise!

Suite à l'appel d'offres lancé l'été 2021, la municipalité a retenu l'offre de **Thomas Bricheux**, architecte du patrimoine, pour mener à bien la mission de diagnostic du bâtiment. L'objectif de cette mission est l'étude précise du bâtiment, la mise au point d'un projet et d'une estimation permettant à la commune d'engager un processus de demande de subventions.

Pour cette mission, Thomas Bricheux s'entoure d'une équipe pluridisciplinaire comprenant une historienne de l'art, Omblin d'Aboville, du Cabinet Tinchant, économiste spécialiste des monuments et de Géovallées, géomètres experts.

La mission sera décomposée en trois étapes

1. **L'analyse** de l'état des lieux: relevé de géomètre, recherches historiques complémentaires, relevés architecturaux ainsi qu'un diagnostic sanitaire reporté en plan.

2. **Le projet** à partir de l'état des lieux, avec une esquisse de projet en plan, coupe et façades, ainsi qu'une description des travaux lot par lot.

3. **L'estimation**: l'économiste établira une estimation financière des travaux et éventuellement un phasage des travaux en lien avec l'architecte du patrimoine.

Une demande de subvention a été déposée par la municipalité auprès du Conseil Départemental via la Conservation du Patrimoine pour soutenir financièrement ce projet avec une prise en charge maximale de 70% du montant de l'étude. Notre demande sera étudiée lors de la prochaine commission qui doit se réunir au printemps 2022 (mars ou avril).

En cas de succès, l'étude pourra débuter dès l'été 2022 pour une durée estimative de 11 semaines.

Qui est Thomas Bricheux? diplômé de l'École de Chaillot, et architecte diplômé de l'Institut Supérieur d'Architecture Saint Luc de Tournai (Belgique), il a collaboré sur de nombreux projets de restauration de monuments historiques, en particulier sur le Palais des Papes en Avignon et le Grand Hôtel Dieu de Lyon.



## Les investissements

### Cimetière de Vesc

L'ancien enrobé a été remplacé par du béton désactivé. Cela a permis de reprendre l'évacuation des eaux pluviales mais aussi de reprofiler certaines allées, notamment celle qui permet la communication entre l'église et le cimetière : les escaliers ont été supprimés et remplacés par une pente douce.

Un columbarium et un jardin du souvenir ont été installés dans la partie haute du cimetière.



### Centre Village

L'arche de pierre en haut de la rue de l'abbé Soulier, probable ancienne porte de la demeure seigneuriale du bourg, provoquait une fissure dangereuse sur la maison à laquelle elle était reliée.

Une rénovation a été réalisée pour stopper cette dégradation, c'est reparti pour quelques siècles.



**Dans l'école**, pour un meilleur confort des élèves et du personnel enseignant, pour éviter un gaspillage de l'énergie, les appareils de chauffage électrique ont été remplacés par des équipements programmables de dernière génération.

Le portail d'entrée de la cour, au niveau de la salle des fêtes a été remplacé

Les investissements de la commune peuvent généralement voir le jour grâce au co-financement du département et de la région





### Col d'Espréaux

Suite à l'effondrement survenu le long de la voie du col d'Espréaux, de nombreux constats d'assurances ont été nécessaires avant que ne puissent démarrer les travaux de réparation.

Aujourd'hui, c'est chose faite, la circulation est redevenue normale.



**Le hameau de Paulhiet** est situé à l'extrémité ouest de la commune de Vesc, en limite de Montjoux et de Dieulefit.

Tous ceux qui ont eu l'occasion de longer ou de traverser ce hameau ont été frappés par la beauté et la sérénité du site : un ensemble homogène de belles maisons en pierre, bien conservées et bien entretenues, une châtaigneraie multiséculaire, des champs de lavande et de chênes truffiers entourant le hameau... La préservation de la qualité de ce patrimoine bâti et paysager remarquable est une priorité pour la commune.

La municipalité a décidé de s'atteler à la tâche. Plusieurs actions sont en cours ou à l'étude.

D'abord, la mise à jour du cadastre. En effet, il était apparu qu'entre la version actuelle du cadastre numérisé et la réalité sur le terrain, il y avait quelques imprécisions ou divergences mineures.

Une mission a été confiée à un géomètre expert pour faire un relevé exact qui est à présent achevé. Les habitants du hameau associés à ce travail depuis le début seront prochainement invités à une réunion de présentation pour validation des documents cadastraux.

En raison de l'attrait du site, Paulhiet connaît en période estivale des problèmes de surfréquentation, compte tenu de la configuration du hameau et de l'étroitesse de ses ruelles.

La commune a fait en 2020, avec l'aide de la SAFER, l'acquisition de deux petites parcelles à proximité du hameau. Ces parcelles devraient permettre d'accueillir quelques places de stationnement de « dissuasion » pour les habitants du hameau, les visiteurs et les randonneurs. Restera à trouver une solution simple et économique pour que les engins agricoles qui viennent travailler les champs de lavande puissent désormais accéder aux champs sans traverser la magnifique châtaigneraie.

A suivre ...





### **Aménagement de la D330 dans la traversée de l'agglomération.**

Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Drôme (CAUE), poursuit sa mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage pour la municipalité.

La visite organisée pour les habitants de la commune début septembre a permis d'étoffer le cahier des charges. Aujourd'hui, ce cahier des charges est validé, la consultation est lancée. Les réponses sont attendues avant le 17 janvier 2022.

Les candidatures seront analysées afin de sélectionner les candidats (de 1 à 3) admis à faire une offre, cette offre devra être complétée par une intention d'aménagement sous forme de 3 planches graphiques :

« percevoir et traduire » + « lire et analyser » + « inventer et proposer »

Planches destinées à illustrer la réaction de chaque équipe candidate à la lecture des éléments portés à sa connaissance dans le cahier des charges, ainsi que sa compréhension des objectifs de la commune : perception des lieux, potentiels du site, problèmes posés, points forts et points faibles, critique des orientations prises...

#### **Les enjeux :**

Les élus souhaitent s'orienter vers des aménagements frugaux qui s'appuient sur le « déjà-là » en valorisant l'existant et en respectant le caractère des lieux, et qui permettent la réalisation d'un espace public à moindre coût (40 à 100 € HT/m<sup>2</sup>). Ainsi, l'enjeu pour le titulaire du présent marché sera de rechercher des solutions simples mais ingénieuses et durables pour l'aménagement des voiries et espaces publics et la construction du petit équipement public, des solutions qui tendent notamment vers la réduction des besoins en ressources et la réutilisation ou le recyclage de matériaux existants ; et des solutions qui minimisent les coûts d'investissement (par le recours notamment à des revêtements peu coûteux comme le stabilisé dès lors que l'usage projeté le permet) mais aussi les coûts de gestion et d'entretien. Ces solutions permettront de répondre à la faible capacité d'investissement de la Commune ainsi qu'à sa faible capacité de gestion ultérieure (gestion par un unique employé communal, petit budget de fonctionnement)



Dans le cadre de la rénovation de la RD 330  
Le point d'apport volontaire des déchets ménagers sera déplacé.



**Localité – Beauté – Habitabilité** • Respecter le caractère des lieux (contexte rural, recherche de simplicité et de sobriété). • Prendre en compte et valoriser les qualités patrimoniales (mur de soutènement et escalier de l'école...) et paysagères (beaux points de vue le vieux village, l'église, la plaine et l'environnement montagneux, arbres et végétation en place...). • Choisir des revêtements ou matériaux adaptés au contexte et privilégier la pierre ou le bois pour le mobilier ou l'équipement buvette – préau – toilettes publiques. • Assurer le confort et la sécurité des usagers (créer de l'ombre et se protéger du vent sur l'espace public, conforter et sécuriser les déplacements piétons, minimiser la nuisance de la circulation (bruit) pour les riverains de la RD, etc.). • Mettre en cohérence le nouvel aménagement avec l'aménagement récent des rues Etienne de Vesc et de la Fontaine (voir page 18) : poursuite du pavage – en minimisant le recours à ce matériau pour répondre à l'enjeu de frugalité – et de la végétalisation sous des formes différentes adaptées au contexte de la traversée du village

**Sobriété – Pérennité – Rusticité** • Désimperméabiliser les sols dans la mesure du possible et végétaliser (espaces enherbés ou plantés). • Porter une attention particulière sur le choix de végétaux rustiques, résistants aux conditions climatiques locales et nécessitant peu d'arrosage, et sur les modalités de gestion du végétal (gestion différenciée et adaptée aux moyens techniques et humains de la commune). • Envisager des modalités de récupération et de stockage des eaux pluviales pour l'arrosage ou la mise en place d'un système d'arrosage économe si besoin. • Porter une attention particulière sur le choix de matériaux pérennes et durables nécessitant un entretien facile et tenant compte du climat hivernal (gel, neige). • Participer à un choix adapté d'équipements pour l'éclairage nocturne dans un souci de qualité d'éclairage, d'économies d'énergie et de préservation de la biodiversité, réduire si possible les points lumineux et les adapter aux usages (jouer aux boules en soirée, etc.) tout en assurant le confort et la sécurité des usagers



1. Valorisation et marquage de l'entrée de village nord, dispositif de réduction des vitesses
2. Liaison piétonne au nord dissociée de la route (desserte via la parcelle communale) et création d'un espace paysager dans le vallon (zone humide)
3. Transformation du carrefour en un espace public dans le prolongement de l'aménagement des rues Etienne de Vesc et de la Fontaine (faisabilité de l'hypothèse de raccordement des voies à angle droit sur la RD, de plateau surélevé et d'un demi-tour du car scolaire par une contre-allée à vérifier), déplacement de l'arrêt de bus et du point Rézo Pouce au niveau de ce carrefour et installation d'un abri-bus Variante : maintien de l'arrêt de bus et du point Rézo Pouce à l'emplacement actuel, rénovation de l'édicule de l'ancienne bascule et maintien de son usage d'abri-bus, intégration à opérer avec le programme bâti de la buvette (voir ci-dessous)
4. Valorisation de l'aire de stationnement existante route du col de Vesc (arbres d'ombrage...) et extension si possible de la capacité de stationnement au niveau du carrefour, ouverture d'une liaison piétonne entre cette aire de stationnement et le haut du village (foncier privé à négocier)
5. Organisation à l'est de la RD du stationnement privé du camping de façon linéaire, revalorisation à l'ouest de la RD du talus végétalisé et création de liaisons piétonnes de part et d'autre de la RD
6. Confortement de la traversée piétonne dans le prolongement de la route de l'Eglise, valorisation des abords de la salle polyvalente (à l'ouest de la RD), démolition de l'édicule de l'ancienne bascule, déplacement des coffrets et préservation des arbres (à l'est de la RD)
7. Valorisation des murs de soutènement et de l'escalier de l'école à l'ouest de la RD (végétalisation en pied de mur, plantes grimpantes...), traitement de la limite avec l'espace public à l'est de la RD sous la forme d'une aire de stationnement plantée d'arbres (organisation perpendiculaire du stationnement et circulation piétonne reportée sur l'espace public à l'est)
8. Construction d'un nouvel équipement à l'interface entre la terrasse de l'édicule de l'ancienne bascule et l'espace public polyvalent : buvette - préau - toilettes publiques
9. Revalorisation de l'espace public polyvalent en réponse aux besoins identifiés et en complémentarité de l'espace public de loisirs au sud, suppression de l'usage de stationnement (reporté le long de la RD)
10. Modification des abords du local technique pour l'accueil de places de stationnement, installation et intégration des coffrets Orange/ADN sur cette terrasse basse (faisabilité à vérifier), traitement paysager de la limite avec les espaces publics à l'ouest et au sud
11. Revalorisation de la pointe sud en un espace public de loisirs en réponse aux besoins identifiés et en complémentarité de l'espace public polyvalent au nord, suppression du point d'apport volontaire et valorisation du point de vue panoramique vers Miélandre
12. Valorisation et marquage de l'entrée de village sud, dispositif de réduction des vitesses
13. Ouverture d'un accès piétonnier au sud de l'école (dans le prolongement d'un accès existant)

*Documents extraits du rapport de travail du CAUE*

Les multiples étapes nécessaires à la finalisation du projet vont se succéder sans relâche et devraient permettre un début de chantier au printemps 2023. Des rencontres publiques émailleront ce calendrier.



### **Espace Naturel Sensible de Miélandre: donnez votre avis!**

L'acquisition d'une partie du site de la montagne de Miélandre, par la commune de Vesc, a été soutenue par le Conseil départemental de la Drôme grâce à sa politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles.

#### **Au fait, qu'est-ce qu'un ENS?**

Depuis la loi du 18 juillet 1985, les Départements sont compétents pour mettre en œuvre une politique en faveur des espaces naturels sensibles (ENS).

Généralement, les ENS sont des espaces susceptibles :

- de présenter un fort intérêt ou une fonction biologique et/ou paysagère ;
- d'être fragiles et/ou menacés et devant de ce fait être préservés ;
- de faire l'objet de mesures de protection et de gestion ;
- d'être des lieux de découverte des richesses naturelles

#### **Pour quoi faire?**

Les Espaces Naturels Sensibles ont pour objectifs :

- de préserver la qualité de sites, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels.
- d'être aménagés pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

Ces objectifs doivent être précisés et définis dans un **plan de gestion** pluriannuel.

Par exemple, il peut mettre l'accent sur des objectifs de préservation de la biodiversité et des milieux naturels, de valorisation des paysages, d'éducation à l'environnement, de maintien de l'agriculture, de développement du tourisme et des loisirs etc.

**Le site de Miélandre** représente un enjeu de préservation patrimonial fort, ainsi qu'un espace naturel, agricole et forestier remarquable.

Il est caractéristique des montagnes provençales et présente de nombreux intérêts liés à la qualité et à la diversité de ses paysages, ainsi qu'à son patrimoine naturel, refuge pour de nombreuses espèces faunistiques et floristiques.

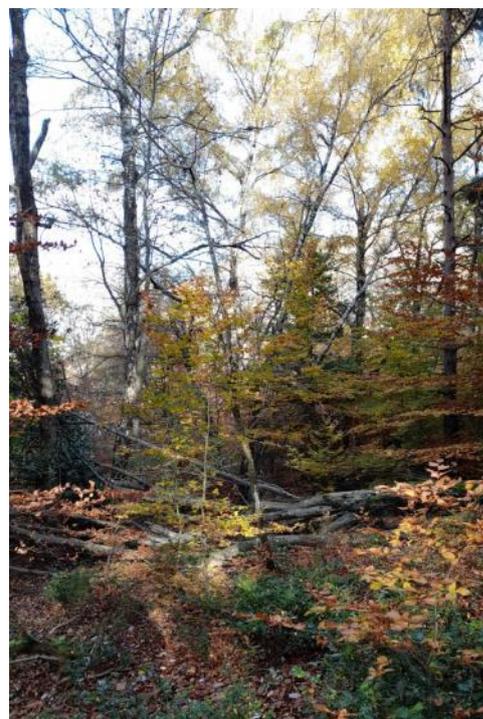
#### **La concertation: première étape vers le plan de gestion**

La municipalité souhaite, en partenariat avec la CCDB, élaborer un plan de gestion, cohérent et fédérateur, en concertation avec l'ensemble des habitants, acteurs locaux et différents usagers du site. C'est pourquoi, l'idée d'une concertation élargie a été lancée. Le but est d'inviter chacun à contribuer, proposer et élargir les réflexions, en prenant en compte tous les enjeux, et ainsi, s'investir dans un projet commun.

La gestion et la gouvernance du site seront renforcées et améliorées par les échanges (ateliers de travail, comité de gestion...) qui seront proposés dans les mois à venir entre les différents acteurs.

Pour participer, il suffit de remplir le questionnaire ci-joint et de le retourner rempli à la mairie de Vesc. Pour ceux préférant le numérique, il faut savoir que ce même questionnaire sera diffusé par courriel. Via les Brèves de Vesc et Questionnaire d'ores et déjà sur le site de la CCDB

**Alors, à vos stylos, à vos claviers.**



La commune de Vesc avec la Communauté de Communes de Dieulefit Bourdeaux a décidé de s'engager pour une mobilité durable et solidaire en mettant en place **Rezo Pouce**, un réseau pour partager ses trajets en voiture grâce à de nombreux Arrêts sur le Pouce (comme des arrêts de bus), et à une application sur téléphone mobile pour programmer vos trajets comme bon vous semble.

Rezo Pouce, c'est donc un mélange subtil de covoiturage gratuit et d'auto-stop organisé et sécurisé par le fait que les utilisateurs sont signataires d'une charte commune.

Inscrivez-vous : [www.rezopouce.fr](http://www.rezopouce.fr) - Mail : [ccdb@rezopouce.fr](mailto:ccdb@rezopouce.fr)



### Gestion des déchets

Didier Alaize suit de près les actions de la commission déchets de la communauté de communes Dieulefit Bourdeaux. Actuellement nos déchets triés sont traités sur le site de Porte-Les-Valence qui a récemment fait de gros investissements pour une meilleure efficacité du recyclage. Début 2022, nous pourrons participer à des visites du site pour pouvoir mesurer les progrès réalisés.

Pour éviter les refus de tri qui coûtent cher à tous :

*Déposez vos emballages sans sacs, non imbriqués, et vidés sans besoin qu'ils soient lavés.*



### Rappel des bonnes pratiques

#### Fonctionnement de la station des eaux usées :

La station de Vesc est constituée de filtres plantés de roseaux. Après décantation l'essentiel des matières organiques en suspension se transforment en terreau sur la surface des filtres de premier niveau. Le traitement de la matière organique dissoute se fait par les bactéries aérobies et anaérobies du deuxième niveau des filtres.

Un entretien régulier est nécessaire, chaque semaine, il faut nettoyer le dégrilleur, filtre métallique qui stoppe les matières non organiques. En effet, ces matières (protections mensuelles, plastiques, lingettes...) ne seront pas dégradées par les filtres de roseaux, au contraire, elles en perturberaient le fonctionnement.

Actuellement la qualité des eaux rejetées est satisfaisante, notre traitement est efficace.

Pour un bon fonctionnement de la station, poursuivons nos bonnes pratiques, il est important de respecter les consignes suivantes : - ne pas jeter de matière autre qu'organique ou hautement bio-dégradable (papier toilette seulement).

- ne pas jeter de produit chimique qui détruirait les bactéries.

Suite à la rénovation du cimetière, nous avons fait le choix de ne laisser dans le cimetière **qu'un bac pour les déchets verts compostables**. Merci à tous de déposer les autres déchets au point d'apport actuel en bordure de RD330. Cette solution permettra de garder un cimetière plus propre (les poubelles entraînent toujours des déchets volants, des souillures autour des containers...), et permettra de dégager du temps pour notre employé communal et ses multiples attributions.



### Succès des Journées Européennes du Patrimoine

A l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, l'association "Mémoires de Vesc" a organisé une exposition sur le thème "Vesc au fil du temps".

Cette exposition de plus de 800 photos s'est tenue en trois lieux différents et a connu un beau succès. Plus de 100 personnes se sont déplacées pour voir l'énorme travail réalisé en à peine un an. En effet, la collecte auprès des habitants a permis de réunir une masse

importante de documents photographiques, cartes postales etc. Autant de morceaux de mémoire qui se sont retrouvés réunis pendant ce week-end.

Et le travail de collecte se poursuit en 2022....notamment avec le projet de collecte de la mémoire orale auprès de nos anciens, témoins de l'évolution du village au XXème siècle.

Enfin, plusieurs actions sont prévues si les circonstances le permettent: conférence, sorties culturelles... Si vous êtes intéressés par l'histoire de Vesc, n'hésitez pas à adhérer à l'association.

Depuis la rentrée de Septembre 2021, une nouvelle enseignante, Justine Raginel, dirige notre classe unique qui accueille cette année 15 élèves. Les trois premiers niveaux, grande section, cours préparatoire et cours élémentaire 1<sup>ère</sup> année, regroupent 11 élèves ! La municipalité a prolongé les contrats des deux employées communales dédiées à l'école.

L'année s'est terminée par une restitution de l'atelier théâtre que les élèves ont suivi avec William au cours de la dernière période, et par un goûter de Noël offert par l'association des parents d'élèves, à cette occasion, l'association des parents a offert un cadeau à chaque enfant.

L'association des écoles rurales du canton de Dieulefit -AERCD- qui maintient un lien entre les écoles de Vesc, Montjoux et La Roche Saint secret a proposé aux élèves des trois écoles un spectacle « Clowns et magie », cette année, c'est la commune de La Roche Saint Secret qui a hébergé la manifestation.



La Fibre, Les travaux se poursuivent conformément au calendrier prévu, le déploiement interviendra tout au long de 2022.

### Site Internet

Au travers de la commission communication, l'équipe municipale travaille sur la création d'un site internet. Le site devrait voir sa mise en ligne au cours du premier semestre 2022



**Vous êtes tous cordialement invités à rejoindre l'équipe municipale pour la présentation des vœux, le vendredi 14 janvier 2022, à partir de 19h à la salle des fêtes.**

Vous souhaitez interpeller l'équipe, faire des suggestions  
[breves.de.vesc@gmail.com](mailto:breves.de.vesc@gmail.com)

Si vous ne recevez pas les infos des [brèves de vesc](mailto:breves.de.vesc@gmail.com), faites une demande par courriel.